

65 ANS APRÈS LE MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961, LA MÊME POLICE

Ces dernières semaines, les mobilisations lycéennes ont été marquées par de fortes répressions. 65 ans après le massacre du 17 octobre 1961, les pratiques de la police continuent de porter les traces de son histoire coloniale. [Kamélia Ouaiïssa](#) • 16 octobre 2026Partager :



Des manifestants algériens arrêtés à Puteaux, à l'ouest de Paris, lors de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961.

© Fernand Parizot / AFP

Le [17 octobre 1961](#), à Paris, entre vingt et quarante mille Algérien·nes, parmi lesquels des femmes enceintes et des enfants, manifestent pacifiquement contre le couvre-feu qui leur est imposé par les autorités françaises. Près de douze mille manifestant.es sont alors arrêté.es, certain.es torturé.es et noyé.es dans la Seine ou tué.es par balle. Le nombre exact de mort.es reste inconnu à ce jour, même si des travaux situent son nombre entre cent et trois cents morts.

Pour reconstituer cette nuit, dans [son article](#) « *Le jour où la Seine s'est teintée de rouge : 17 octobre 1961* », Récits d'Algérie rappelle qu'« à partir de 20 h 30 les Français musulmans d'Algérie ont pour ordre de ne pas circuler sur la voie publique,

de plus il est déconseillé de marcher en groupe ». Le média décrit dans [un autre article](#) « octobre 1961, sous des notes de jazz, l'étouffement d'un crime d'État ».

Sur le même sujet : 17 octobre 1961 : massacres à paris

Les lieux d'événements deviennent des « *centres d'internement* » notamment les stades, les gymnases ou encore le Palais des Sports, où « *les manifestants sont parqués* ». Après cette nuit, le massacre est accompagné par un silence médiatique et une désinformation de masse des autorités françaises, avant que les corps ne remontent à la surface de la Seine par dizaines.

« Un cas exemplaire du continuum colonial »

Le 17 octobre 1961 «ne relève ni de l'accident ni d'un simple débordement policier».

M. Rigouste

Soixante-cinq ans plus tard, le 17 octobre 1961 reste pour certain.es un point de départ pour interroger les rapports entre histoire coloniale et répression policière. Pour le chercheur indépendant en sciences sociales et militant [Mathieu Rigouste](#), auteur de *La guerre globale contre les peuples : mécanique impériale de l'ordre sécuritaire*, le massacre du 17 octobre 1961 « *ne relève ni de l'accident ni d'un simple débordement policier* » mais révèle plutôt « *l'application d'un continuum colonial* ».



Ce mécanisme repose sur l'« *importation en métropole d'un protocole de guerre policière, élaboré, développé, industrialisé en Indochine et en Algérie* », qui va être, selon le chercheur, « *appliqué sur le corps de la communauté des travailleurs nord-africains, précisément algériens à Paris* ».

En effet, vers la fin de la révolution algérienne, ce mécanisme d'importation est initié par Maurice Papon, nommé préfet de police de Paris en mars 1958. « *Il est amené à la préfecture de police de Paris parce qu'il est jugé comme un expert en contre-insurrection* », poursuit Mathieu Rigouste. « *Il crée des unités de harkis, des structures de surveillance quotidienne, d'encadrement, de répression, de capture, de torture et de disparitions organisées* », explique-t-il.

Sur le même sujet : 17 octobre 1961 : un acte de guerre

Pour le chercheur, l'arrivée de Maurice Papon est le fruit de « *mécaniques impériales* ». Dans sa lecture du 17 octobre 1961, les pratiques de domination issues du [colonialisme français en Algérie](#) ne meurent pas après l'indépendance algérienne. « *Il y a un renforcement des colonialités intérieures même s'il n'y a plus de colonialisme français en Algérie.* » C'est ce qu'il nomme le « *socio-apartheid* », à savoir un « *système de ségrégation socio-raciale dans l'encadrement des quartiers populaires et de ces habitant.es issu.es de l'immigration* ».

Des mobilisations lycéennes aux violences policières actuelles

Les [mobilisations lycéennes d'octobre 2026](#) ont remis au premier plan la question de [la répression policière](#) réservée aux jeunes manifestant.es. À Belfort, le 2 octobre, un adolescent de 17 ans a été interpellé près d'une rivière, en marge d'un rassemblement devant le lycée Gustave-Courbet. Des images diffusées sur internet montrent un policier lui maintenir la tête sous l'eau de longues secondes, avant de le menotter.

Ce ne sont pas les mêmes situations, mais il y a des liens *socio-historiques très forts : c'est la colonialité structurelle de l'État et du capitalisme français.*

M. Rigouste

Les répressions des mobilisations lycéennes constituent, selon Mathieu Rigouste, un exemple concret de ce fameux continuum

colonial. Il distingue trois dimensions qui caractérisent cet héritage, à savoir « *le racisme d'État, les techniques de guerre policières et une colonialité structurelle, c'est-à-dire, la persistance de rapports de pouvoir hérités de la colonisation* ». Ainsi, le maintien de l'ordre ne peut être étudié indépendamment des « *rapports de classe et de race qui structurent les politiques de contrôle* », explique-t-il.

Sur le même sujet : Dossier : Jeunesse déter', violence d'État

« *Je crois que c'est le sens profond de la notion de continuum. Ça ne veut pas dire que ce sont les mêmes situations, que les choses se passent de la même manière, insiste-t-il. Ce ne sont pas les mêmes situations, mais il y a des liens socio-historiques très forts : c'est la colonialité structurelle de l'État et du capitalisme français.* » Pour le chercheur, la violence policière déployée ces dernières semaines contre les lycéennes doit être lue à l'aune de l'origine sociale et du statut racial de cette jeunesse. « *Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas seulement le répressif. Il est fusionné au dispositif d'oppression et de surveillance quotidienne.* »



Charge de CRS contre la manifestation lycéenne et étudiante, à Paris, le 8

octobre 2026. (Photos : Maxime Sirvins.)

Ci-dessus, des unités de Brav-M, à Paris, le 8 octobre 2026. Qui ne sont pas sans rappeler les « CRS Voltigeurs », devenus tristement célèbres avec la mort de Malik Ousseine, sous les coups de matraque, en 1986.

En effet, le système répressif policier repose à la fois sur les violences visibles mais aussi sur ces techniques coloniales de la machine « *à surveiller, harceler, enfermer, mutiler et tuer les corps* », qui tourne à plein régime. « *Non seulement parce que ces corps existent mais aussi parce qu'ils se révoltent* », insiste le chercheur. Cette continuité se joue aussi sur des expériences transmises entre générations : celle d'une jeunesse qui a déjà été confrontée à la police, directement ou à travers ses proches et dont certain.es portent encore la mémoire du 17 octobre 1961.

« Reconnaître à demi-mot » : une mémoire contrôlée

L'actuelle répression, comme celle du [17 octobre 1961](#), interroge la capacité de l'État à reconnaître les violences commises par sa police. « *Il y a un système d'impunité qui est absolument nécessaire pour l'État, pour faire fonctionner sa police et qui va avec le fait de silencier et invisibiliser les crimes et de faire comme s'ils n'existent pas* », explique le chercheur. Néanmoins, lorsqu'elles sont reconnues, « *certaines franges politiques instrumentalisent aussi une mémoire officielle des événements pour dire que tout ça est terminé, que cela fait partie d'un passé révolu et qu'il n'y a plus de problème de violences policières, ni de racisme d'État aujourd'hui* ».

Sur le même sujet : « La mise à mort plane en permanence sur les prolétaires non-blancs »

Il rappelle que l'expression « violences policières » s'est imposée « *à la suite de décennies de résistance populaire, de mobilisations militantes et de recherches critiques* ». Mais pour lui, « *l'État reste complètement ancré dans sa mythologie fondatrice* », selon laquelle la police « *protège la population et qu'il n'y a pas de raison de l'accuser de violence contre les classes populaires* », conclut-il. Le 15 octobre, à l'initiative du maire communiste de Stains Azzedine Taibi, une trentaine d'élus.es se sont mobilisés.es pour exiger [la reconnaissance](#) du massacre du 17 octobre 1961 comme un crime d'État.